



DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-08-17

ANNULE ET REMPLACE LA DMST 2024-04-31
(Changement de soumissionnaire retenu pour le marché)

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Marchés de travaux en lots séparés pour la construction
d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron – Lot n°9 : Cloisons
- Doublages - Faux Plafonds**

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'un marché à **procédure adaptée** pour **les travaux en lots séparés concernant la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron – Lot n°9 : Cloisons - Doublages - Faux Plafonds**, ce marché a d'abord été attribué à l'entreprise SARL PESCE & Fils pour un montant de 79 608,68 € H.T. Cependant, en raison d'une erreur significative sur un prix unitaire, l'entreprise SARL PESCE & Fils a décidé de se rétracter. Le marché a donc été réattribué à l'entreprise **EURL GARCIA**, dont le siège est situé au **Lieu-dit le Cluveau, 04180 Villeneuve**, pour un montant de **92 681,38 € H.T.**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant **les travaux en lots séparés pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron – Lot n°9 : Cloisons - Doublages - Faux Plafonds**, ce marché a été attribué à l'entreprise **EURL GARCIA** dont le siège se situe **Lieu-dit le Cluveau 04180 Villeneuve** pour un montant de **92 681,38 € H.T.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à l'entreprise **EURL GARCIA**.

Fait à Sisteron, le 1er octobre 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**